



## BAIL ACTEA

BAIL ACTEA est un contrat distribué par la Société Bail Actea

### NATURE DU CONTRAT

---

BAIL ACTEA est un contrat d'assurance qui couvre les opérations de Crédit-Bail et/ou de location financière

### GARANTIES

---

- **Option 1 : Décès, Invalidité Absolue et Définitive (2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> catégorie) :** en cas de décès de l'assuré ou en cas d'Invalidité Absolue et Définitive, paiement du capital restant dû aux bénéficiaires désignés.
- **Option 2 : Décès, Invalidité Absolue et Définitive (2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> catégorie) et Incapacité Temporaire Totale de Travail :** en cas de décès de l'assuré ou en cas d'Invalidité Absolue et Définitive, paiement du capital restant dû aux bénéficiaires désignés, et en cas d'Incapacité Temporaire Totale de Travail, paiement d'une indemnité journalière égale à 1/30<sup>ème</sup> du loyer mensuel.

### PRISE D'EFFET DES GARANTIES

---

Les garanties prennent effet pour chaque Locataire sous réserve du bulletin d'adhésion et de l'acceptation du risque par l'Assureur à la date de signature du procès-verbal de réception du bien.

### DUREE D'ASSURANCE

---

Les garanties et le service des prestations cessent pour chaque Locataire assuré :

- à la date d'exigibilité normale ou anticipée des engagements du Locataire,
- au 70<sup>ème</sup> anniversaire du Locataire assuré au titre de la garantie DECES,
- au 65<sup>ème</sup> anniversaire du Locataire assuré au titre de la garantie INCAPACITE TEMPORAIRE TOTALE DE TRAVAIL, et au titre de la garantie INVALIDITE ABSOLUE ET DEFINITIVE,
- dès que le 365<sup>ème</sup> jour d'arrêt de travail est atteint ou le 1095<sup>ème</sup> jour en cas de longue maladie dans le cadre de la garantie INCAPACITE TEMPORAIRE TOTALE DE TRAVAIL,
- dès que 1095 indemnités journalières ont été versées quel que soit le nombre d'arrêts de travail en ce qui concerne la garantie INCAPACITE TEMPORAIRE TOTALE DE TRAVAIL.

[Pour en savoir plus, cliquez ici.](#)

---

### Mentions légales

BAIL ACTEA est un contrat d'assurance qui couvre les opérations de Crédit-Bail et/ou de location financière, souscrit auprès d'ACMN Vie, Société Anonyme d'assurance sur la vie régie par le Code des assurances, au capital de 196 436 820 €. Il est présenté par la Société Bail Actea 33, rue Jeanne d'Arc- 62000 ARRAS. Numéro d'immatriculation - catégorie mandataires d'assurance : 07 025 517.